

HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS (ANNÉE 2021)

BARÈME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

- Appartements, maisons, locaux : 6,50 % HT soit 7,80 % TTC du loyer annuel toutes charges comprises
- Pour les biens dont le loyer est inférieur ou égal à 450 € charges comprises : 7% HT soit 8,40 % TTC du loyer annuel toutes charges comprises
- Garages individuels / parkings : 10 % HT soit 12 % TTC du loyer annuel toutes charges comprises
- Frais d'ouverture de dossier : 100 € HT soit 120 € TTC
- Frais de clôture de dossier : restitution de l'ensemble des documents de gestion : 100 € HT soit 120 € TTC
- Frais administratifs incluant publicités, courriers, copies, frais postaux ... (Forfait annuel par lot) : 20 € HT soit 24 € TTC
- Gestion et suivi des charges et contrats pour les immeubles en monopropriété : 5 € HT / mois / lot soit 6 € TTC/ mois / lot

Les frais et honoraires ainsi définis ci-dessus ne rémunèrent que les services considérés relevant d'une gestion normale des biens.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Service et frais non compris dans la mission de gestion courante	HT	TTC
Rendez-vous personnalisé pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers	60 €	72 €
Suivi des travaux (administratif et comptable)		
- Jusqu'à 500 € TTC	Inclus	Inclus
- Entre 500 € TTC et 1000 € TTC	2 %	2.40 %
- Au-delà de 1000 € TTC	4 %	4.8 %
En cas de sinistre : frais de suivi	25 € / lot	30 € / lot
Réunion d'expertise (vacation horaire)	20 €/heure	24€ / heure
Gestion et suivi mise hors gel des logements vides pendant la période hivernale (rayon de 10km)	20 € / lot	24 € / lot
Contentieux : remise du dossier à l'huissier, à l'avocat	50 € / lot	60 € / lot
Gestion et suivi des commandes des diagnostics	15 € / lot	18 € / lot
Représentation du bailleur aux assemblées générales les jours ouvrables et pendant les horaires d'ouverture de l'agence (vacation horaire)	20 €/heure	24 € / heure
Assurance propriétaire non occupant souscrite à la demande du client (biens en copropriété d'une superficie maximum de 150 m², annexe jusqu'à 50m²)	75 € / lot	85 € / lot
Garantie loyers impayés (Filhet Allard) : souscrite à la demande du client	2,5 % / lot	3 % / lot

La totalité des frais et honoraires présentés ci-dessus sont à la charge exclusive du bailleur et déductibles de ses revenus fonciers.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

- Honoraires d'entremise et de négociation : 45 € HT soit 54 € TTC à la charge exclusive du bailleur
- Honoraires loi Alur : 6,25 % HT soit 7.5 % TTC du loyer annuel + charges se décomposant comme suit :
 1. Environ 70 % relatifs aux Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : Plafonnés à 8 € le m2 charge locataire ; identique pour le bailleur
 2. Environ 30 % relatifs aux honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : plafonnés à 3 € le m2 charge locataire ; identique pour le bailleur
- Honoraires rédaction de bail pour garage individuel /parking : forfait de 100 € HT soit 120 € TTC
- Evaluation non suivie d'un mandat de location ou gérance : 100 € HT soit 120 € TTC

DISPOSITION GENERALE :

Les honoraires s'entendent hors TVA au taux de 20 % et subiront toute modification en hausse ou en baisse de cette taxe.
Les frais et honoraires sont périodiquement révisables en fonction du coût de la vie.